Massenet — 3. Entr'acte de la Colombe, Gounod — 4. Marche hongroise, Messager — 5. Patrie, ouverture symphonique, Bizet — 6. Polka joyeuse, G. Auvray.

Les sociétés musicales de la ville, la « Revanche Tourquenoise », l' « Harmonie du Grand Plaisir », l' « Harmonie de la Croix-Rouge », les « Trompettes réunis » et la « fanfare du Point Central » prendront part au cortège.

Le Député-Maire,
Gustave DRON

Voici la liste des sociétés et l'ordre du cortège :

1. Gendarmes — 2. Sapeurs pompiers — 3. Tambours, clairons — 4. Intimes — 5. Fifres — 6. Ecole rue des Cinq-Voies — 7. Ecole rue de l'Epidème — 8. Ecole rue des Champs — 9. Ecole rue Fin-de-la-Guerre — 10. Trompettes La Revanche — 11. Ecole rue du Conditionnement — 12. Ecole place St-Jacques — 13. Ecole rue du Flocon — 14. Ecole rue du Brazon — 15. Harmonie du Grand Plaisir — 16. Ecole rue Lhomond — 17. Ecole rue des Villas — 18. Ecole rue Neuve — 19. Trompettes Réunis — 20. Ecole rue des Pluts — 21. Ecole rue des Virolles — 22. Ecole rue du Pont-de-Neuville — 23. Ecole rue Houchard — 24. Harmonie de la Croix-Rouge — 25. Ecole rue de la Poterie — 26. Ecole rue de la Croix-Delsenne — 27. Ecole rue du Calvaire — 28. Fanfare du Point Central — 29. Institut Sévigné — 30. Institut Colbert — 31. Groupe d'anciennes élèves — 32. Groupe d'anciens élèves — 33. Sapeurs pompiers — 34. Gendarmes.

Examen du certificat d'études primaires.—Hier ont eu lieu, à l'école de la rue Lhomond, au Blanc-Seau, sous la présidence de M. Bouvelon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études primaires pour les enfants des écoles de garçons comprises dans le canton sud de Tourcoing.

Candidats inscrits : 174 ; présents 170 ; reçus 45.

Les prix départementaux ont été remportés par les élèves dont les noms suivent :

1er prix, Gustave Legrand, de l'école de la rue du Conditionnement ;

2e prix, Philomon Allaerd, de l'école de la rue Lhomond.

3e prix, Georges Serroen, élève de l'école de la rue du Flocon, à Tourcoing.

Voici quelles étaient les diverses épreuves :

Dictée : Une mine de houille. — Les chantiers d'abatage sont les galeries les plus étoignées de la mine, celles où les mineurs abattent le charbon. Armés d'un pic, ces rudes et courageux ouvriers s'efforcent de détacher de la veine, c'est-à-dire de la masse formant la couche de charbon, les plus gros blocs possibles : ce sont les piqueurs. Ils sont obligés de se coucher, de se courber, de s'allonger, de s'accroupir et de frapper, frapper toujours, dans les positions les plus pénibles. Ils sont inondés de sueur, et souvent, l'eau des sources, qui filtre entre les bancs des rochers, ruisselle aussi sur leur corps. Et l'air qu'ils respirent est lourd, humide, malsain et chargé de poussière de houille.

— Définir « galeries » 1re phrase.

— Que signifient les mots : « armés d'un pic » 1e phrase.

— Donner les dérivés de « charbon » et des mots de la même famille.

— Analyser « galeries » 1re phrase.

— Analyser « armés » 2e phrase.

Composition française. — Dans un poirier du jardin de votre camarade Pierre, il y avait deux nids : l'un de pinsons, l'autre de chenilles. Pierre a attendu pour prendre et laisser les chenilles. Approuvez-vous son action ? Pourquoi ?

Calcul. — Un marchand a vendu du blé pour 144 fr., à raison de 22 fr. 40 les 100 kilos. Combien y avait-il d'hectolitres de blé, s'il fait 128 kilos pour faire un quintal ?

— J'ai acheté un jardin rectangulaire de 123 mètres de long, sur 98 mètres de large, à raison de 5.000 francs l'hectare. Combien dois-je ?

Résoudre le problème par écrit, puis indiquer comment on procéderait mentalement.

Agriculture.— 1° Qu'appelle-t-on humus ?

2° Pourquoi l'engrais mixte est-il préférable aux engrais chimiques employés seuls ?

3° Qu'appelle-t-on engrais vert ? Dans quels sols sont-ils le plus utiles ? Pourquoi ?

4° A quoi sert le drainage et comment le pratique-t-on ?

5° Nécessité du pincement. Comment se pratique-t-il ?

La grève des Tapisseurs. — La Chambre syndicale des ouvriers en tapis adresse la circulaire suivante :

A la population ouvrière et aux petits commerçants de Tourcoing et environs

La Chambre syndicale des ouvriers en Tapis-Moquettes vous fait un appel, devant lequel vous mettre, une fois pour toutes, exactement au courant des raisons pour lesquelles il y a grève dans la corporation. Personne ne doit ignorer que notre tarif a été établi sur la base d'une journée de 12 heures, et qu'à ce moment nous nous déclarions satisfaits de nos salaires. Seulement, vint la loi Millerand-Colliard, qui nous obligea à ne plus travailler que 11 heures, ce qui fut pour nous une heure de perte par jour, et pour laquelle nous n'avons demandé aucune augmentation ; 2 ans plus tard, la journée fut réduite à 10 heures 1|2, là encore nous subimes cette diminution sans demander d'augmentation. Mais vint le dernier pallier de la loi, qui réduisait la journée à dix heures ; là, nous nous sommes dit : Voilà 2 heures de perte par jour que nous subissons depuis la loi, il ne serait que très juste que nous demandions une légère augmentation, si faible soit-elle, en compensation des 2 heures par jour que nous fait subir la dite loi ; c'est ce que nous avons fait, et de là est sortie la grève.

Nous avons pourtant pris toutes nos précautions, car on nois avant le 1er avril, nous avions déjà déposé entre les mains des fabricants de tapis, notre nouveau tarif ; mais ces Messieurs ont cru ne pas devoir s'en occuper. Quand au bout de six semaines de grève nous avons eu par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, une entrevue, composée de 5 membres par usine, il en est sorti les résultats suivants :

1. Un règlement qui diffère de très peu de celui dont on se sert pour les prisonniers et que notre dignité d'hommes nous refuse d'accepter.

2. Une liste sur laquelle figuraient les noms d'une quarantaine d'ouvriers respectables et qui, à après ces Messieurs, ne rentreront plus à l'usine au moins pendant plus de tapis, cela sous prétexte que ce sont des meneurs de grève.

Ainsi, voilà des ouvriers qui sont considérés comme des meneurs de grève, et, pour ce motif, condamnés à mourir de faim, parce qu'ils demandent ce que M. Motte, l'industriel de Roubaix, trouvait très juste. En effet tout le monde se rappelle que M. Motte déclarait au Conseil municipal que pour lui les salaires devaient être les mêmes en 10 heures que pour 10 heures 1|2.

Qu'en dites-vous, MM. les directeurs et contre-maîtres du tapis, qui avaient l'air de nous regarder comme des rébelsitants ! Ignore que vous ne vous êtes pas encore mis à la nouvelle loi ? Nous croyons fort que non, car sans ce cas, pas plus que nous, vous n'auriez été satisfaits.

Par conséquent nous croyons avoir mille et une raisons de vouloir que nos salaires ne baissent pas. Bien pouvez d'esprit l'ouvrier qui voudrait le contraire.

Quant à ces patrons, s'ils préfèrent faire des victimes avec les meilleurs militants du syndicat plutôt que de nous donner satisfaction, il est évident que c'est avec l'intention bien arrêtée de démolir notre vaillante organisation, ce qui leur permettrait de nous conduire comme de vrais esclaves.

En effet, si après une grève de 3 ou 4 mois, il nous fallait rentrer la tête basse et désunis à l'atelier, il va sans dire que les patrons pourraient baisser les salaires, et que personne ne broncherait ; donc, pour éviter que cela ne se produise il faut que pas un honnête homme n'accepte les offres que certains valets vont certainement leur offrir. Ensuite, pour pouvoir continuer courageusement la lutte jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction, nous demandons du pain pour nos enfants et pour l'obtenir, nous comptons sur la générosité de notre vaillante population ouvrière de Tourcoing.

Ouvriers et petits commerçants, quelques gros sous par semaine ne changeront rien à votre situation. Donnez-nous, ce que vous permettront de résister jusqu'à ce que nos patrons soient revenus à de meilleures intentions.

La Chambre Syndicale.

☆☆

Pour les tapisseurs en grève

Demain dimanche, 19 juin 1904, à 6 heures du soir, dans le grand campagnard de l'Hôtel Séjour, au Clinquet, grand bal champêtre, éclairé à giorno par 10,000 lanternes vénitiennes.

Prix de la clôture du bal grand feu d'artifice. Prix d'entrée : 30 centimes par personne, au profit des tapisseurs en grève.

Des tarifs et des petits pains fourrés seront à la disposition des amateurs.

On peut se procurer des cartes chez Charles Dearumeeux, rue de Paris, à l'angle de la rue du Clinquet ; Bouvelon, Boucher, rue du Jeu-de-Paume ; Ecole rue de la Croix-Delsenne, rue du Calvaire — 27. Ecole rue du Calvaire — 28. Fanfare du Point Central — 29. Institut Sévigné — 30. Institut Colbert — 31. Groupe d'anciennes élèves — 32. Groupe d'anciens élèves — 33. Sapeurs pompiers — 34. Gendarmes.

Examen du certificat d'études primaires.—Hier ont eu lieu, à l'école de la rue Lhomond, au Blanc-Seau, sous la présidence de M. Bouvelon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études primaires pour les enfants des écoles de garçons comprises dans le canton sud de Tourcoing.

Candidats inscrits : 174 ; présents 170 ; reçus 45.

Les prix départementaux ont été remportés par les élèves dont les noms suivent :

1er prix, Gustave Legrand, de l'école de la rue du Conditionnement ;

2e prix, Philomon Allaerd, de l'école de la rue Lhomond.

3e prix, Georges Serroen, élève de l'école de la rue du Flocon, à Tourcoing.

Voici quelles étaient les diverses épreuves :

Dictée : Une mine de houille. — Les chantiers d'abatage sont les galeries les plus éloignées de la mine, celles où les mineurs abattent le charbon. Armés d'un pic, ces rudes et courageux ouvriers s'efforcent de détacher de la veine, c'est-à-dire de la masse formant la couche de charbon, les plus gros blocs possibles : ce sont les piqueurs. Ils sont obligés de se coucher, de se courber, de s'allonger, de s'accroupir et de frapper, frapper toujours, dans les positions les plus pénibles. Ils sont inondés de sueur, et souvent, l'eau des sources, qui filtre entre les bancs des rochers, ruisselle aussi sur leur corps. Et l'air qu'ils respirent est lourd, humide, malsain et chargé de poussière de houille.

— Définir « galeries » 1re phrase.

— Que signifient les mots : « armés d'un pic » 1e phrase.

— Donner les dérivés de « charbon » et des mots de la même famille.

— Analyser « galeries » 1re phrase.

— Analyser « armés » 2e phrase.

Composition française. — Dans un poirier du jardin de votre camarade Pierre, il y avait deux nids : l'un de pinsons, l'autre de chenilles. Pierre a attendu pour prendre et laisser les chenilles. Approuvez-vous son action ? Pourquoi ?

Calcul. — Un marchand a vendu du blé pour 144 fr., à raison de 22 fr. 40 les 100 kilos. Combien y avait-il d'hectolitres de blé, s'il fait 128 kilos pour faire un quintal ?

— J'ai acheté un jardin rectangulaire de 123 mètres de long, sur 98 mètres de large, à raison de 5.000 francs l'hectare. Combien dois-je ?

Résoudre le problème par écrit, puis indiquer comment on procéderait mentalement.

Agriculture.— 1° Qu'appelle-t-on humus ?

2° Pourquoi l'engrais mixte est-il préférable aux engrais chimiques employés seuls ?

3° Qu'appelle-t-on engrais vert ? Dans quels sols sont-ils le plus utiles ? Pourquoi ?

4° A quoi sert le drainage et comment le pratique-t-on ?

5° Nécessité du pincement. Comment se pratique-t-il ?

La grève des Tapisseurs. — La Chambre syndicale des ouvriers en tapis adresse la circulaire suivante :

A la population ouvrière et aux petits commerçants de Tourcoing et environs

La Chambre syndicale des ouvriers en Tapis-Moquettes vous fait un appel, devant lequel vous mettre, une fois pour toutes, exactement au courant des raisons pour lesquelles il y a grève dans la corporation. Personne ne doit ignorer que notre tarif a été établi sur la base d'une journée de 12 heures, et qu'à ce moment nous nous déclarions satisfaits de nos salaires. Seulement, vint la loi Millerand-Colliard, qui nous obligea à ne plus travailler que 11 heures, ce qui fut pour nous une heure de perte par jour, et pour laquelle nous n'avons demandé aucune augmentation ; 2 ans plus tard, la journée fut réduite à 10 heures 1|2, là encore nous subimes cette diminution sans demander d'augmentation. Mais vint le dernier pallier de la loi, qui réduisait la journée à dix heures ; là, nous nous sommes dit : Voilà 2 heures de perte par jour que nous subissons depuis la loi, il ne serait que très juste que nous demandions une légère augmentation, si faible soit-elle, en compensation des 2 heures par jour que nous fait subir la dite loi ; c'est ce que nous avons fait, et de là est sortie la grève.

Nous avons pourtant pris toutes nos précautions, car un mois avant le 1er avril, nous avions déjà déposé entre les mains des fabricants de tapis, notre nouveau tarif ; mais ces Messieurs ont cru ne pas devoir s'en occuper. Quand au bout de six semaines de grève nous avons eu par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, une entrevue, composée de 5 membres par usine, il en est sorti les résultats suivants :

1. Un règlement qui diffère de très peu de celui dont on se sert pour les prisonniers et que notre dignité d'hommes nous refuse d'accepter.

2. Une liste sur laquelle figuraient les noms d'une quarantaine d'ouvriers respectables et qui, à après ces Messieurs, ne rentreront plus à l'usine au moins pendant plus de tapis, cela sous prétexte que ce sont des meneurs de grève.

Ainsi, voilà des ouvriers qui sont considérés comme des meneurs de grève, et, pour ce motif, condamnés à mourir de faim, parce qu'ils demandent ce que M. Motte, l'industriel de Roubaix, trouvait très juste. En effet tout le monde se rappelle que M. Motte déclarait au Conseil municipal que pour lui les salaires devaient être les mêmes en 10 heures que pour 10 heures 1|2.

Qu'en dites-vous, MM. les directeurs et contre-maîtres du tapis, qui aviaient l'air de nous regarder comme des rébelsitants ! Ignore que vous ne vous êtes pas encore mis à la nouvelle loi ? Nous croyons fort que non, car sans ce cas, pas plus que nous, vous n'auriez été satisfaits.

Par conséquent nous croyons avoir mille et une raisons de vouloir que nos salaires ne baissent pas. Bien pouvez d'esprit l'ouvrier qui voudrait le contraire.

Quant à ces patrons, s'ils préfèrent faire des victimes avec les meilleurs militants du syndicat plutôt que de nous donner satisfaction, il est évident que c'est avec l'intention bien arrêtée de démolir notre vaillante organisation, ce qui leur permettrait de nous conduire comme de vrais esclaves.

En effet, si après une grève de 3 ou 4 mois, il nous fallait rentrer la tête basse et désunis à l'atelier, il va sans dire que les patrons pourraient baisser les salaires, et que personne ne broncherait ; donc, pour éviter que cela ne se produise il faut que pas un honnête homme n'accepte les offres que certains valets vont certainement leur offrir. Ensuite, pour pouvoir continuer courageusement la lutte jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction, nous demandons du pain pour nos enfants et pour l'obtenir, nous comptons sur la générosité de notre vaillante population ouvrière de Tourcoing.

Ouvriers et petits commerçants, quelques gros sous par semaine ne changeront rien à votre situation. Donnez-nous, ce que vous permettront de résister jusqu'à ce que nos patrons soient revenus à de meilleures intentions.

La Chambre Syndicale.

☆☆

Pour les tapisseurs en grève

Demain dimanche, 19 juin 1904, à 6 heures du soir, dans le grand campagnard de l'Hôtel Séjour, au Clinquet, grand bal champêtre, éclairé à giorno par 10,000 lanternes vénitiennes.

Prix de la clôture du bal grand feu d'artifice. Prix d'entrée : 30 centimes par personne, au profit des tapisseurs en grève.

Des tarifs et des petits pains fourrés seront à la disposition des amateurs.

On peut se procurer des cartes chez Charles Dearumeeux, rue de Paris, à l'angle de la rue du Clinquet ; Bouvelon, Boucher, rue du Jeu-de-Paume ; Ecole rue de la Croix-Delsenne, rue du Calvaire, Ecole rue du Flocon, rue du Clinquet, estaminet du Beau-Séjour.!

La grève des typographes de l'imprimerie Léon Dujardin. — Nous espérons que le conflit se serait terminé rapidement, les parties étant tombées d'accord sur plusieurs points des revendications formulées par les ouvriers.

La question relative au contremaître prolonge le conflit. Et, le patron, lundi, ne se serait pas reprendre son chef d'atelier, arguant qu'il lui avait donné prévenance avant la grève; tandis que les ouvriers, de leur côté, affirment que cette prévenance se produisit le lendemain de la première démarche faite par les représentants des Syndicats de Roubaix et de Lille.

M. Dujardin ayant sollicité la médiation de l'administration municipale, qui accepta de bonne grâce, une entrevue eut lieu hier sous la présidence de M. Emile Lecomte.

M. Massard, délégué du Syndicat des typographes de Lille, étant empêché, avait adressé à M. Lepiat la lettre suivante, en le priant de se présenter en son lieu et place.

Lille, le 17 juin 1904.

Monsieur le Délégué de l'administration municipale de Tourcoing

Monsieur,

J'ai l'honneur d'exprimer les plus vifs regrets de ne pouvoir assister à l'entrevue que nous devions avoir avec M. Dujardin, mais M. Lepiat, en sa qualité de Président de la Section Roubaisienne, suffira, car dans les divers entretiens que nous avons eus, tout a été discuté, il ne reste qu'un seul point sur lequel nous ne sommes pas encore d'accord, et je vais essayer de l'expliquer afin que la discussion ne s'égare pas.

M. Dujardin a bien voulu remettre une convention telle que, si elle avait été signée lors de notre démarche, aucun conflit n'est éclaté. Cette convention, discutée dans les diverses entrevues, vues que nous avons eues, et dans les lettres que nous avons échangées avec M. Dujardin, se réduit à celle que j'ai l'honneur de remettre ci-joint.

Les clauses que nous avons relirées n'étaient pourtant pas exagérées, mais pour se faire des concessions réciproques nous sommes tombés d'accord sur tout, sauf sur cette dans cette nouvelle convention, excepté sur un point, le plus délicat de tous, celui-ci.. Il est entendu que M. Dujardin ne fera aucune victime parmi... etc.

Et pourtant M. Dujardin ne veut pas que son contremaître rentre avec les autres. Pourquoi ? Pour cette dernière seule raison lui, et que d'après ses propres paroles il l'a toujours traité comme un ami. Pourquoi ce ouvrier faisait-il une exception auparavant, pourquoi ne le ferait-il plus maintenant ?

Je sais que M. Dujardin dit qu'il avait prévenu son contremaître avant qu'il ait qu'il allait y avoir grève chez lui.

Eh bien, je permettez-moi d'en douter. Monsieur le Délégué, et pour vous le prouver je poserai cette question à M. Dujardin.

Le contremaître en question eût-il été congédié si nous n'avions pas été chez M. Dujardin la veille du jour de la prévenance.

Qu'il nous soit permis de rétablir les faits :

Jeudi 9 juin nous allons, M. Lepiat et votre serviteur représentant la section lilloise, représentant la Fédération du Livre, nous allons dire chez M. Dujardin pour lui exposer les desiderata de ses ouvriers, et, ce, sans le voyons pas, et en belle-sœur qui nous reçoit, ne sait pas à quelle heure il rentrera. Afin d'excuser l'inexistance que nous apportions nous sommes obligés de dire le motif urgent qui nous amenait et alors de prier cette dame de dire à M. Dujardin que nous revendrions le lendemain vendredi, et qu'il veuille bien nous attendre à huit heures du soir.

Le vendredi M. Dujardin prévient son contremaître sans raison véritable et nous prie de ne nous dé-ranger que le dimanche suivant, alors que nous avions dit à sa belle-sœur l'urgence extrême qu'il y avait à ce que nous discutions de suite. Jugez maintenant si le personnel n'est pas en grève vraint d'avoir donné ses désiderata; mais M. Dujardin trouve le moyen de ne pas être chez lui, alors qu'il était un quart d'heure avant notre arrivée; il eût été si facile (ayant été prévenu la veille) de liquider de suite une question pourtant si simple.

Mais, M. Dujardin voulait gagner du temps et pour celui qui examine de près les revendications des ouvriers, il est évident que le but de tout ce qui se passe ailleurs, en effet, tous les patrons accordent à Dujardin, le temps nécessaire, car, M. Dujardin demandant aussi il ne faut pas que l'on puisse attribuer un faux rôle aux représentants des syndicats ni aux ouvriers, les uns et les autres ont fait leur devoir.

Si le conflit n'est pas terminé, ce n'est pas leur faute, car M. Dujardin en ayant l'air de tout accorder, empêche le conflit de cesser en renvoyant son contremaître, qui tout à coup est le seul fautif, c'est du à M. Dujardin, c'est qui venait tout le mal... et tout ce, parce que les représentants et du Syndicat sont venus dire que la question était grave, etc...

Car le personnel tout entier, et toute personne un peu au courant de l'affaire pensent avec nous que le seul motif du renvoi du chef d'atelier est bien la démarche faite par le Syndicat.

J'espère donc, M. le Délégué, que M. Dujardin permettra à tous ses ouvriers de rentrer chez lui, et tous rentrent en se promettant de le satisfaire pleinement.

Donc dans l'espoir que M. Dujardin poserа son vias au bas de la feuille adjointe, veuillez croire, Monsieur le Délégué, à mes sentiments dévoués et respectueux.

Pour les Syndicats de Roubaix et de Lille.
Louis MASSON,
Président de la 12e Section.

L'Harmonie de la Croix-Rouge. — Les nouveaux statuts de l'Harmonie de la Croix-Rouge se sont réunis à leur siège, en assemblée générale le 12 juin 1904, pour procéder au renouvellement du mandat des membres composant le bureau. Ont été élus :

Président, Courcelle Adolphe; vice-président et sous-chef, Dumesnil Auguste; secrétaire, Crommelinck Joseph ; trésorier, Baudart Jules ; membres commissaires : Barbe Jules, Bécourt Camille, Coraille Emile, Corulle Désiré ; directeur de musique, Planckart Jules.

L'assemblée a décidé de se rendre à une invitation pour donner une audition musicale à Anvers, projetée pour les 14 et 15 août 1904, très sérieusement de la dite ville.

Malades sur la voie publique. — Hier, vers 5 heures du soir, un vieillard de 69 ans, Philippe Pruvost, est tombé malade rue des Italiens. Il a reçu quelques soins des voisins et a été ramené à son domicile rue de l'Amiral-Courbet, 83.

— Vers 7 heures 45, M. Henri Levique, 56 ans, demeurant rue Balzac, s'est trouvé mal en passant rue de la Croix-Blanche. Il a reçu des soins de la part des habitants de cette rue et a pu reconduit chez lui.

Arrestation d'un satyre. — La police de sûreté a arrêté hier, sur mandat d'extradition lancé par le parquet de Courtrai, le nommé Jules Dhaene, 51 ans, jardinier, né à Oostrebocq, demeurant rue de la Croix-Rouge condamné à 3 ans de prison pour attentats aux mœurs sur une fillette de 11 ans.

Accidents de travail. — Joseph Bailly, 18 ans, chauffeur de chaux, chez Crépelle-Fontaine, commerçant, rue de Roubaix, a été blessé à la tête par le coin d'une cornière qu'il aidait un autre ouvrier à tirer.

—Joséphine Hannot, 15 ans, bâteuse, chez Duvillier frères, a fait une chute dans l'escalier et s'est fait une entorse au pied droit.

— M. Albert Florquin, 21 ans, mécanicien au peignage de la Tossée, a été coupé au pouce gauche en réparant un métier.

— M. François Cogez, 37 ans, contremaître du bâtiment, constructeur au Brun-Pain, a été blessé au pied droit par la chute d'un sommier en fer.

— M. Denis Houzé, manœuvre à l'usine à gaz, s'est tordu le pied droit en chargeant un baleau de coke.

LANNOY

Les membres de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices des communes du canton de Lannoy, se sont réunis jeudi pour la nomination du bureau de cette société.

M. Fontaine, directeur d'école à Lannoy, et M. Monnier, secrétaire de la mairie d'Hem, ont été maintenus dans leurs fonctions de délégué et vice-délégué.

HEM

Le festival. — Voici le programme du grand festival international, organisé par la municipalité pour le dimanche 26 juin courant :

De 1 heure à 2 heures 1|2, réception des sociétés à la Mairie, où les vins d'honneur seront offerts; à 3 heures, réunion de toutes les sociétés au hameau des Trois-Baudets, pour la formation du cortège; à 5 heures, ouverture des exécutions sur les kiosques répartis dans les divers quartiers; à 8 heures, illumination des kiosques et de la Mairie à 10 heures, tirage des primes à la Mairie — 800 fr. en espèces — entre toutes les sociétés.

La Compagnie du chemin de fer organise pour le soir, deux trains supplémentaires pour le retour. Ces trains partiront des arrêts d'Hem et du Petit-Lannoy, le premier à 9 h. 59, arrivant à Tourcoing à 10 h. 22, et l'autre à 9 h., arrivant à Tourcoing à 10 h. 23.

Environ soixante-dix sociétés ont déjà promis leur concours.

LILLE

L'attentat contre Mme Jeanne Mercy. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles vient de rendre son jugement dans le procès intenté par notre concitoyenne Mme Jeanne Mercy, à son mari, demeurant dans la Monnaie, à son mari divorcé M. Ledocte. On se rappelle que celui-ci tira sur sa femme plusieurs coups de revolver qui l'atteignirent à l'annulaire de la main droite.

Mme Mercy allègue que la blessure qu'elle a reçue a enlevé à sa main droite toute dextérité, ce qui est de nature à la gêner considérablement pour toucher le piano.

Après de longs débats, le tribunal a condamné M. Ledocte, du chef de coups avec préméditation et guet-apens, à une incapacité de travail, à UN AN de prison, et pour port d'arme prohibée à un mois de la même peine.

En ce qui concerne la partie civile, il est alloué à Mme Mercy, à titre de dommages-intérêts, une somme de 35.000 francs, récupérable en cas de non-paiement par six mois de contrainte par corps.

Les bureaux de placement. — L'enquête ouverte par M. Coupilaud, juge d'instruction continue.

Hier encore, le magistrat a entendu de nombreux témoins : garçons de café, bonnes, et autres personnes qui ont eu des rapports avec les placeurs.

Dans ce même but, des commissions rogatoires ont été envoyées dans plusieurs villes où se trouvent des bureaux clandestins, avant appel à l'officine des placeurs.

Parmi ces derniers, on sait que plusieurs, croyant sans doute ne pas rencontrer à la loi, ont installé leur bureau de leur café, dans un appartement qui ne lui correspond toutefois pas, des bureaux de placement.

Ils agissent dès-on, dégagé même l'objet de poursuites judiciaires, car l'on considérerait qu'ils ont simplement agi de cette façon dans le but de « tourner » la loi.

M. Vanlet, employé rue du Théâtre, 32, où se trouve le siège des Syndicats des limonadiers et des pâtissiers, qui s'occupent également du placement gratuit de leurs membres, contre qu'une instruction avait été ouverte vient de profiter d'une ordonnance de non lieu.

On a reconnu, en effet, que les membres seuls de ces associations s'occupaient de placement et qu'en aucune circonstance, n'avait eu aucun rapport avec ces syndicats.

Ce vaste, et ancien bureau de place a cet endroit bien avant la promulgation de la loi.

Terrible chute d'un télégraphiste — M. Victor Leblond, âgé de 28 ans, télégraphiste, demeurant rue du Molinel, 6, était occupé dans la matinée d'hier, vers 10 heures, à prendre des dépêches à la poste, qu'avait installé l'établissement Tesse, rue de Canteleu, sur un poteau télégraphique haut de douze mètres, quand tout à coup il perdit pied et fut ainsi abattu sur le sol.

Un docteur appelé à lui donner des soins, l'a fait transporter à l'hôpital de la Charité. Il a reçu de nombreux coups de pied de mulet, reçu. On craint que le blessé n'ait la colonne vertébrale fracturée et des lésions internes.

Une bagarre rue des Etaques. — Hier, vers minuit, plusieurs soldats du 16e bataillon de chasseurs, qui avaient bu toute la soirée, entraient chez Mme Dumont, cabaretière rue des Etaques, 18, qui, après avoir refusé de servir lapage, ils demandaient des consommations.

Devant cette attitude la patronne refusa de leur servir à boire, ils la jetèrent à la porte.

Comme ils n'obéissaient point à ses ordres, un jeune homme, Alexandre Vanhentle, âgé de 19 ans, charbonnier, locataire de Mme Dumont, voulut les chasser de la porte.

Aussitôt, une bagarre éclata.

Frappé d'abord de coups de poing et de pied ainsi que de coups de bâton, Vanhentle reçut trois coups de sabre et à la tête, des coups de baïonnette, qui lui firent des blessures assez graves.

Satisfaits de leurs exploits, les chasseurs ont immédiatement pris la fuite et sont rentrés, croit-on, aussitôt à la caserne.

M. Roussenac, commissaire de permanence a ouvert une enquête afin de découvrir les noms des quatre agresseurs.

Les voleurs aux fausses clefs. — Depuis quelque temps des voleurs s'introduisent journellement dans les habitations au moyen de fausses clefs.

Hier encore, un vol a été commis dans des conditions chez les époux Lavrier, rue de Loos. 7 Des bijoux et une montre en argent d'une valeur de 60 fr. ont été dérobés.

En dénichant un nid. — Jeudi soir, vers 6 heures, aussitôt la classe terminée, le jeune Théophile Hutin, âge de 9 ans, de la rue Jeanne demeurant rue des Postes, 261, se dirigeait vers les remparts de la porte des Postes cette présence d'un nid d'oiseaux lui avait été signalée.

Et voulant grimper sur l'arbre supportant le corps, le jeune Hutin, encore peu expérimenté, tomba sur le sol et se fracture la jambe.

M. Jacquemont, étudiant en médecine, qui se promenait dans ces parages, attiré par les cris de garçonnet, accourut et y lui prodigua les soins nécessaires.

NORD

LA MADELEINE. — *Mort accidentelle d'un Madeleinois à Montreuil.* — Vers 7 heures du soir, M. Tillieux, employé d'octroi, a rejoint de la Canche, à Montreuil, le corps du nommé Jean-Baptiste Leroy, dit Vincent, âgé de 53 ans, originaire de La Madeleine.

Vincent travaillait dans le marais, en face du bassin de natation ; vers midi il disparut et c'est seulement dans le courant de l'après-midi, on retrouvait sur la berge les traces de son passage.

On pu repérer ainsi l'endroit exact où il s'était jeté à l'eau et son corps fut ramené presque aussitôt à la surface de l'eau.

L'infortuné était atteint de crises d'épilepsie fréquentes ; on suppose qu'il sera tombé en voulant puiser de l'eau. Une bouteille lui appartenant a été retrouvée au bord de la rivière.

ARMENTIÈRES. — *Les incidents de la dernière grève.* — On se souvient que dès le premier jour de la grève qui éclata il y a quelque temps dans cette ville, une vingtaine de jeunes gens furent arrêtés dans une cour, et détirés au parquet.

Mis ensuite en liberté provisoire, ces jeunes gens viennent de profiter d'une ordonnance de non lieu.

Douai

Accident à l'usine Bréguet

Hier matin vers huit heures, M. Marcel Desmarcq, âgé de 24 ans, fils du conseiller municipal de Douai, était occupé, comme préposé à l'essai des machines, à faire fonctionner un moteur électrique.

Son essai terminé il devait faire à un arbre de couche, il fut entraîné dans un mouvement de rotation qu'en supprimant le courant, on put heureusement arrêter bientôt.

M. Desmarcq a la vie sauve. Mais il a reçu, le long des côtes des fractures assez profondes, qui ont amené le décollement d'une partie du muscle pectoral.

Dunkerque

Cambriolage. — L'avant-dernière nuit, vers deux heures, des malfaiteurs se sont introduits en passant par un vasistas, dans le bureau de la brasserie de Mme Veuve Delporte, rue du Fort-Louis. Ils ont fracturé deux tiroirs des bureaux d'employés et s'emparèrent d'un vieux sac contenant la somme de 108 fr. qu'il contenait.

M. Amand Keirel, concierge de la brasserie, ayant été réveillé par le bruit du vasistas, s'est levé et s'est rendu avec le surveillant de nuit près du bureau, mais ils ne virent personne.

Les cambrioleurs avaient disparu.

Grave accident. — Hier, vers midi, en se rendant à bord du vapeur belge *Flandre*, le nommé Zacharie Calmet, âgé de 39 ans, journalier à Dunkerque, est tombé d'une hauteur de 7 mètres environ dans la cale du navire.

Le malheureux fut relevé dans un état pitoyable et transporté à l'hôpital sans avoir repris connaissance.

On croit à une fracture du crâne.

PAS-DE-CALAIS

Béthune

CARVIN. — Dans la nuit du 15 au 16 courant, des malfaiteurs se sont introduits dans la brasserie de M. Spriet, rue d'Arras, quartier d'Epinoy, en se fracturant la porte d'entrée. Une fois dans la place, ils se dirigèrent directement vers le bureau où ils pénétrèrent en employant le classique tour de main, consistant à enlever avec de la boue pour le couper et l'enlever sans bruit.

Comme un domestique couchait au-dessus du bureau, dans une chambre dont la porte donne accès à l'écurie, ils prirent la précaution de la barricader avec de celles-ci. Ils ont alors fracturé et ouvrirent un coffre fort, seul objet de leurs convoitises. Ils le couchèrent et le défoncèrent ; malheureusement pour eux, ils ne trouvèrent rien à renlermail pour tout dénier que des registres, factures et papiers divers.

Dépités, les cambrioleurs se rendirent à la cave mirent une rondelle en perce et se désaltérèrent ; ils passèrent ensuite au bagnain le liqueur où ils s'offrirent quelques verres de vin et de champagne, puis ils sortirent bredouilles sans avoir visité les appartements contenant la maison.

Des 5 heures du matin, la police locale prévenue, a immédiatement ouvert une enquête.

FINANCES

Paris, le 16 juin 1904.

Malgré quelques résistances de détentes, la marche générale des valeurs demeure ferme, les accentuant même sur certaines valeurs, notamment les fonds étrangers.

Notre 3 0/0, qui a débuté aujourd'hui un coupon de soixante-quinze centimes, gagne cinq centimes à 97.47.

L'Extérieur poursuit son mouvement ascensionnel à 86.87 ainsi que le Turc à 85.42. Les fonds russes sont plus fermes.

Nos établissements de crédit sont recherchés. Crédit Lyonnais 1119 ; Comptoir National d'Escompte 526 ; Crédit Foncier 666 fr. ; Société Générale active à 652 fr.

Les compagnies de chemins de fer et traction sont fermes. L'obligation Rosario, qui détache un coupon de 12 fr. 50 le 1er juillet, se tient à 475 fr. 50. Les Mines sont meilleures.

La Société Ardoisière de Notheuret paraît devoir donner aux actionnaires de la première émission, le remboursement du coupon. L'industrie ardoisière est en effet prospère et facile, et les bénéfices considérables, car la consommation d'ardoises est illimitée dans le monde entier.

Le Bureau des Chemins de fer Français. L'obligation Ouest 2 1/2 0/0 monte à 402 fr.

Lundi 20 et Mercredi 22 : VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises : CORSAGES percale imprimée, col et poignets lin, 2f50.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

M. Lefrançois, conseiller à la Cour d'appel de Douai, est désigné pour présider la prochaine session des assises du Nord, qui s'ouvrira vraisemblablement le lundi 1er août.

La Chambre d'accusation vient de renvoyer devant le jury, Pierre Flamant, âgé de 50 ans, journalier à Armentières, accusé de meurtre sur la personne de sa femme.

TRIBUNAL PUBLIQUE

On nous demande l'insertion de la lettre suivante :

A Messieurs les membres de la Commission des fêtes de 14 Juillet,

A l'occasion de notre Fête nationale du 14 Juillet, le Vélo-Club Roubaisien organise deux concours de décoration et de chant.

Malheureusement, il y a regret de constater et bon nombre d'amateurs comme moi, que les autres, mieux à leur disposition, ne sont pas suffisamment renseignés pour le genre de concours qu'il y exécuté. En effet, nous avons vu l'année dernière, se faire le concours de drames et de comédies sur une scene beaucoup plus petite pour concurre et où il était très difficile, sinon impossible aux concurrents, de bien se produire ; ainsi qu'en décoration, division d'excellence, ils avaient une scène beaucoup plus spacieuse ; les prix Messieurs les membres, qui ont fait la demande pour avoir un concours chez eux, de ne pas croire que je veuille faire de la réclame en faveur de Tourcoing, mais, seulement, car pour eux il est tout aussi avantageux d'avoir un concours de déclamation, drames, comédies, que tout autre ; les épreuves étant toutes très suivies, elles attirent un nombre à peu près égal d'amateurs.

Autrefois la division d'excellence et la section de comédies concouraient en théâtre, là du moins c'était convenable, on les envoya ensuite aux Dominique Rousseau, l'on jugea sans doute que c'était encore trop bien car on finit pour les envoyer dans des salles quelquefois comme une chambre à co